



Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger

**DISPOSITIF NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

Sélection de Cabinets

-

**Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour le
recrutement d'un Cabinet pour l'élaboration
des rapports ITIE 2024 et 2025**

Financement :

Budget National

juillet 2026

Appel à Manifestations d'Intérêt

SERVICES DE CONSULTANT

Manifestations d'Intérêt

Sur financement du budget national, Le DN/ITIE-Niger envisage d'effectuer des paiements au titre des prestations relatives à la réalisation des rapports ITIE pour les exercices fiscaux 2024 et 2025.

Les Services du Candidat auront pour objet :

- i) de documenter les informations contextuelles présentant l'état du secteur extractif du Niger sur la base de la Norme ITIE en vigueur ;
- ii) de procéder à la réconciliation des données reçues des entreprises et de l'Etat pour les exercices fiscaux 2024 et 2025, en faire ressortir les écarts et les préciser et ;
- iii) de produire les rapports ITIE Niger qui couvriront les années fiscales 2024 et 2025, ainsi que les fichiers de données connexes conformément à la Norme ITIE en vigueur, aux recommandations des validations antérieures et aux prescriptions particulières des termes de référence.

Le DN/ITIE invite les cabinets intéressés à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les candidats sont invités à associer les compétences locales

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services : réalisation de rapports ITIE par le passé, expérience en matière de comptabilité, d'audit, de fiscalité et d'analyse financière ;
- Du domaine et de l'expertise technique : secteur minier et pétrolier;
- Du contexte géographique : expérience souhaitée au Niger et dans la sous-région.

Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Les références du personnel du cabinet sur la base de leurs curriculum vitae ;
- La bonne connaissance par le cabinet de la norme ITIE.

En cas de Groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du Client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

Le DN/ITIE dressera une liste restreinte de quatre (4) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, pour.....:

DN/ITIE-NIGER _____

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Exécutif du DN/'ITIE- Niger _____

BP 10692 Niamey Niger _____

Courriel : **secretariat@itieniger.ne** _____

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires par courriel aux adresses mentionnées ci-dessus.